



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/14

Date d'envoi de la convocation : 6 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 13 mars 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski Sandra, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents : Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY. ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; M. DURAND, pouvoir à Mme MAGAUD. ;
excusés : M. LECLERC, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. MAUGEIN,
ayant donné : pouvoir à M. TOUZOT.
procuration :
Absent

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI est désigné comme secrétaire de séance.

Demande de subvention DSIL dans le cadre du projet de Marché Global de Performance Energétique sur les bâtiments communaux,

Rapporteur : Monsieur Michel CHOTARD

Engagée dans la revalorisation et la réhabilitation d'une partie de son patrimoine, la commune de Genay a souhaité réhabiliter une partie de ses bâtiments tout en baissant le volume des consommations, sans dégrader les conditions de confort des utilisateurs.

Dans ce contexte, elle a décidé de lancer un Marché Global de Performance Energétique dont l'objectif sera d'assurer une amélioration de la performance énergétique en énergie finale.

Les actions d'amélioration de la performance énergétique pourront être proposées en terme :

- D'interventions sur le bâti et les équipements, de la fourniture et de l'installation des équipements,
- D'exploitation, de la maintenance, du gros entretien et du renouvellement des équipements. Cet élément de mission intègre le suivi et le pilotage de
- l'amélioration de la performance énergétique, notamment en s'appuyant sur

un plan de mesures et de vérifications.

Dans ce contexte, la commune a décidé de lancer un Marché public Global de Performance Energétique et de conduite des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dont l'objectif sera d'assurer une amélioration de la performance énergétique en énergie primaire en visant le BBC rénovation sur certains bâtiments et de garantir un engagement de consommation en énergie finale.

L'opération porte plus précisément sur 6 sites, soit une surface d'environ 11 500 m², à terme.

Parmi les six sites, cinq feront l'objet de travaux de rénovation thermique sous la responsabilité du groupement qui sera retenu.

Le sixième site (les écoles Coustaud A et B) fera l'objet de travaux menés par la commune via la SPLMEIac mandatée à cet effet et l'Atelier du Verger en tant que Maître d'Œuvre pour l'extension et la rénovation du restaurant scolaire, la végétalisation des cours d'école et la construction de préaux. Un dossier de demande de subvention DSIL a également été déposé par la commune dans ce cadre.

Un septième site est en prévision de démolition / reconstruction mais devra être pris en compte dans les travaux de réseaux de chaleur (école maternelle de la Pibole).

La commune a sollicité un montant total de subvention de 750 000€ auprès de Madame la Préfète pour ce projet, ce qui correspond à l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% dans la limite du plafond subventionnable, dans le cadre de la DSIL 2025, au titre des travaux dans le cadre d'un Marché Global de Performance Energétique sur les bâtiments communaux.

La réduction des consommations est devenue un enjeu majeur non seulement pour lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi pour limiter l'impact budgétaire des hausses déjà réalisées et à venir du prix des énergies.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et qu'un dossier a été déposé. Il s'agit aujourd'hui de le compléter par la présente délibération, nécessaire à la complétude du dossier.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération en janvier 2025 est de : 4 453 050€HT. Le financement prévisionnel se présente comme suit :

▪ **Le financement prévisionnel**

- **L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération :**

Enveloppe financière prévisionnelle arrêtée est de : 5 566 312€TTC (66 312€TTC pour l'AMO et 5 500 000€TTC pour le MGPE) soit 4 453 050€HT

- **Le financement prévisionnel**

La commune a déposé un dossier de demande de subvention :

- **Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de la DSIL :** (plafond à 1.5M d'€) à 50% :
 - 750 000€
- **Un financement de la commune de Genay sur fonds propres et emprunt si besoin :**
 - 3 703 050€HT

Des demandes de subvention dans le cadre de la Prime éco chaleur (montant attendu 294 000€ par l'intermédiaire du SIGERLy), du fonds chêne et du dispositif ACTEE (97 000+3 500€ par l'intermédiaire du SIGERLy) sont ou vont être déposées et les montants attribués viendront compléter le financement prévisionnel dans la limite maximale de

80% du montant total de l'opération.

Si la commune perçoit le montant espéré pour la DSIL, il restera donc à la charge de la commune à financer sur fonds propres 3 703 050€HT.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel global qui se présente de la façon suivante :

MONTANT OPERATION	MONTANT HT EN €
Montant de l'opération	4 453 050
SUBVENTION DSIL plafond 1.5M d'€ à 50%	750 000
RESTE A FINANCER SUR EPARGNE ET EMPRUNT DE LA COMMUNE	3 703 050

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DSIL de 750 000€ auprès de l'État, correspondant à 17% du montant du projet,
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités.
- **DIT** que la commune s'engage à informer l'ensemble des potentiels financeurs des subventions qu'elle se sera vu attribuer.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	1	Mme KLINGELSCHMITT
	Contre	0	
Adopté à La majorité			

**Le Secrétaire,
Grégory ANDRZEJEWSKI**



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 17 mars 2025

- publication sur le site internet de la Ville le 17 mars 2025